

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE SEIZE et le 15 DECEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 9 DECEMBRE 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - M. Jean-Pierre LALANNE - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Anne SERRE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Alexis ARRAS -

POUVOIRS :

Mme Anne SERRE donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
Mme Marie-Josée HENRARD donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR
M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. le Dr Philippe DUCHESNE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : CESSIION TERRAIN ILOT DES MULETIERS A L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DES LANDES

Dans le cadre de l'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre engagée sur le quartier du Sablar, la Ville a acquis, puis démoli, un ensemble immobilier situé entre la Place Joffre et l'impasse Saint Vincent-de-Paul, en vue de la réalisation d'un programme de logements sociaux.

Ce projet est porté par l'Office Public de l'Habitat du Département des Landes qui prévoit la construction d'une résidence de 30 logements comprenant 10 T2, 12 T3 et 8 T4 répartis sur 4 étages, ainsi qu'un niveau (rez-de-chaussée) dédié au stationnement.

Aujourd'hui, afin de finaliser ce projet, l'Office sollicite la cession du terrain d'assiette correspondant, à savoir les parcelles cadastrées AI n° 152, 153 et 154, d'une contenance totale de 1 450 m², moyennant le prix d'un euro symbolique.

Compte tenu du caractère social du projet qui s'inscrit dans une opération de Résorption de l'Habitat Insalubre, financée par l'Agence Nationale de l'Habitat, la Ville accepte les conditions de cette transaction, étant précisé que la valeur vénale dudit terrain a été estimée par France Domaine à 62 250 €.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE LALANNE, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 34 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, celle de Mme
Nadine PEYRIN,**

APPROUVE la cession des parcelles de terrain nu cadastrées AI n° 152, 153 et 154, à l'euro symbolique, au profit de l'Office Public de l'Habitat des Landes, en vue de la construction d'une résidence de 30 logements à vocation sociale.

AUTORISE Madame le Maire à signer l'acte administratif correspondant, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20161215-8-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 16 Décembre 2016

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».